

REPUBLICQUE DU DAHOMEY

--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N°73-144 du 21 avril 1973

portant nomination dans les fonctions
hospitalières de Cotonou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance N°73-9 du 10 janvier 1973, portant **organisation** et fonc-
tionnement des services du Ministère de la Santé Publique et des Af-
faires Sociales ;
VU l'Ordonnance N°73-25 du 24 mars 1973, portant réorganisation et fonc-
tionnement des services centraux du Ministère de l'Education Nationale,
de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement
et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret N°73-8 du 10 janvier 1973, portant création et organisation du
Centre National Hospitalier Universitaire de Cotonou ;
VU le Décret N°73-143 du 21 avril 1973,
portant nomination de membres du corps enseignant de la Faculté de Méde-
cine de l'Université du Dahomey ;
Sur proposition conjointe du Ministre de la Santé Publique et des Affaires
Sociales et du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la
Jeunesse et des Sports ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Docteur Edouard GOUDOTE, Professeur Agrégé d'Anatomie et de
Chirurgie, Chirurgien des Hôpitaux, est nommé Chef du Laboratoire d'Anatomie
et Chirurgien-Chef de la Clinique Chirurgicale A au Centre National Hospita-
lier Universitaire de Cotonou, à compter du 1er octobre 1971.

ARTICLE 2 - Le Docteur Fernand PIGNOL, Professeur Agrégé de Médecine Interne,
Médecin des Hôpitaux, est nommé Médecin-Chef de la Clinique Médicale au Cen-
tre National Hospitalier Universitaire de Cotonou, à compter du 1er octobre
1971.

..//..

ARTICLE 3 - Le Docteur Henry-Valère KINIFFO, Professeur Agrégé de Pathologie Chirurgicale, Chirurgien des Hôpitaux, est nommé Chirurgien-Chef de la Clinique Chirurgicale B au Centre National Hospitalier Universitaire de Cotonou, à compter du 1er octobre 1972.

ARTICLE 4 - Le Docteur Jean-Paul SCHIEBER, Professeur Agrégé de Physiologie, Biologiste des Hôpitaux, est nommé Chef du Laboratoire de Physiologie et Médecin-Chef du Service des Explorations Fonctionnelles au Centre National Hospitalier Universitaire de Cotonou, à compter du 1er octobre 1972.

ARTICLE 5 - Le Docteur Eusèbe ALIHONOU, Chef de Clinique, Assistant de Gynécologie-Obstétrique, en fonction à la Clinique Universitaire de Gynécologie-Obstétrique de la Maternité de Cotonou depuis le 1er octobre 1971, Maître de Conférences, Agrégé des Universités, Gynécologue-Obstétricien des Hôpitaux à compter du 1er octobre 1972, est nommé Chef du Service de la Clinique Gynécologique et Obstétricale pour compter du 1er octobre 1971.

ARTICLE 6 - Le Docteur Anicet NOUHOUAYI, Chef de Clinique, Assistant de Bactériologie au Centre National Hospitalier Universitaire de Cotonou depuis le 1er avril 1972, Maître de Conférences, Agrégé des Universités, Médecin des Hôpitaux à compter du 1er octobre 1972, est nommé Chef du Laboratoire de Bactériologie et Médecin-Chef du Service des Maladies Infectieuses au Centre National Hospitalier Universitaire de Cotonou, pour compter du 1er avril 1972.

ARTICLE 7 - Le Docteur Yolande NOUHOUAYI, Chef de Travaux d'Histologie-Embryologie, est nommé Chef du Laboratoire d'Histologie-Embryologie et Chef du Laboratoire de Cytogénétique au Centre National Hospitalier Universitaire de Cotonou, à compter du 1er octobre 1972.

ARTICLE 8 - Le Docteur Honoré ODOULAMI, Chef de Clinique, Assistant de Chirurgie Générale, est nommé Chef de Clinique, Assistant en Anatomie et Chirurgie au Centre National Hospitalier Universitaire de Cotonou, à compter du 1er octobre 1972.

../..

ARTICLE 9 - Le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales et le Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 21 avril 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Santé Publique et
des Affaires Sociales,



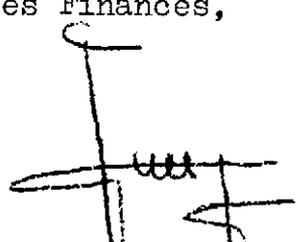
Capitaine Moriba DJIBRIL

Le Ministre de l'Education Nationale,
de la Culture, de la Jeunesse et des
Sports,



Capitaine Hilaire BADJOGUEME

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 8 - CS 6 - MSP 8
MEN 8 - autres ministères 9 - SGG 4
DGSP 4 - DGES 4 - UNIDAH 4 - CNHU 4
DEMPM 2 - Intéressés + dossiers 16
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - IAA 1
DOCT-CNI-IGF-Gde Ch. 4 - DEP-DGAJL 4
Dtion Stat. 2 - JORD 1.